

Mayotte : l'institutrice chrétienne a bien été inhumée de nuit, en cachette...

écrit par Christine Tasin | 12 juillet 2013



Nous évoquons [récemment](#) une rumeur faisant état de l'opposition d'un village à l'inhumation d'une institutrice chrétienne dans le cimetière communal au motif qu'elle aurait risqué d'y apporter le mauvais oeil. (L'article de Résistance républicaine a été repris par pas mal de sites, chrétiens notamment, et même par un [site comorien](#) !)

Nous n'osions croire à une telle monstruosité. Nous avions tort. L'Etat français, à Mayotte n'est pas capable d'imposer sa loi à des forces tribales et communautaristes.

La malheureuse institutrice a bien été inhumée en cachette, à cause de l'opposition des habitants de sa commune, [Bandrelé](#), en mars dernier.

.De deux choses l'une, ou bien Mayotte est un département français et la loi s'y applique, et tant pis si les opposants se retrouvent poursuivis en justice, ou bien l'Etat n'est pas en mesure (ou ne veut pas) d'imposer la loi et la France doit se retirer de Mayotte et l'abandonner à son triste sort.

Il en est de Mayotte comme de la France métropolitaine, les accommodements raisonnables sont la pire des solutions.

Christine Tasin

Post-scriptum de Beate

Voici le lien vers la page contact du Conseil Général de Mayotte : <http://www.cg976.fr/index.php?id=17>

Vous pouvez écrire.

« J'ai pu lire qu'une institutrice chrétienne a du être enterrée en cachette car un village s'est opposé à l'inhumation d'une chrétienne dans le cimetière communal au motif qu'elle aurait risqué d'y apporter le mauvais oeil.

<http://christinetasin.over-blog.fr/article-une-institutrice-en-terree-de-nuit-et-en-cachette-parce-que-chretienne-a-mayotte-118998821.html>

Cela est indigne. Le Conseil Général de Mayotte doit impérativement contester et s'opposer à cette haine des chrétiens.

Si le Conseil Général de Mayotte reste silencieux, sachez que nous, citoyens français de métropole, allons faire pression auprès du gouvernement pour exiger que Mayotte devienne indépendante et ne bénéficie plus des aides de la République française. «